

Polémique autour des “Dames Blanches” à Woluwe

Le nombre de logements n'est pas encore connu ... mais une certitude : pas plus de 50% de logements sociaux !

Pour connaître le nombre exact de logements, il faudra attendre le printemps 2008

Une polémique a éclaté, il y a quelques jours, au sein du gouvernement bruxellois, portant sur la construction de logements publics sur un terrain situé à Woluwe-St-Pierre et dont le propriétaire est la Société du Logement de la Région bruxelloise.

Le jeudi 26 avril, le gouvernement bruxellois marquait un accord de principe à la proposition de la secrétaire d'Etat Françoise Dupuis de construire, dans le cadre du Plan Logement, des habitations sur le terrain des « Dames Blanches » dont la superficie est de 9,29 ha. Lancé en 2004, le Plan Logement ambitionne de construire 5000 logements publics en 5 ans.

Le jour suivant, la secrétaire d'Etat annonçait via la presse le chiffre de 1000 logements, divisé en 500 logements sociaux et 500 logements moyens. La ministre se basait sur le calcul d'une moyenne de 100 logements par hectare, comme c'est le cas dans les autres projets du Plan logement.

La réaction de la commune de Woluwe-St-Pierre et du ministre bruxellois Benoît Cerexhe (conseiller communal CdH à Woluwe-St-Pierre) ne se fit pas attendre : il est hors de question de construire 1000 logements à cet endroit ! En effet, le gouvernement bruxellois n'a rien décidé quant au nombre de logements et le plan particulier d'aménagement prévu ne permet que la construction de 150 maisons unifamiliales sur ce terrain.

La secrétaire d'Etat Françoise Dupuis dut alors faire marche arrière. Elle annonça la tenue d'une étude d'urbanisme afin de déterminer le nombre de logements possible. Les résultats de cette étude devraient être rendus publics au printemps 2008.

A peine 50% de logements sociaux

Notre association s'inquiète de la décision du gouvernement de construire 50% de logements sociaux et 50% de logements moyens. Décision, faut-il le souligner, qui ne semble pas susciter de polémique au sein de celui-ci. Apparemment, le grand nombre de logements moyens a pour but de faire avaler la pilule à la commune et aux riverains car dans son ensemble, le Plan logement prévoit de construire 70% de logements sociaux et 30% de logements moyens.

Cependant, il s'agit dans ce cas-ci d'un terrain propriété de la Société du Logement dont la mission prioritaire est de construire des logements sociaux et non pas des logements moyens !

Notons également qu'un des projets de la 2^{ème} phase prévoit aussi la construction d'habitations moyennes sur le terrain de la société de logements sociaux « Habitation Moderne », rue Konkell à Woluwe-St-Lambert

Inacceptable

Il est inacceptable pour notre association que les rares terrains dont disposent les sociétés de logements sociaux ne soient pas être entièrement consacrés à la construction de logements sociaux.

Le fait que les projets de Woluwe-St-Pierre et de Woluwe-St-Lambert fassent partie du Plan Logement n'est pas un argument recevable à nos yeux.

A l'origine, ce Plan avait en effet pour but de donner un élan à la construction de logements publics et les terrains communaux devaient d'ailleurs servir à cette fin. La construction de logements sociaux n'est pas une priorité pour les communes. C'est pour cela que l'idée de construire sur leurs terrains du logement social et du logement moyen est défendable^[ND1].

Construire des logements moyens sur des terrains appartenant à des sociétés de logements sociaux nous semble aller trop loin. Cela constitue une menace réelle au développement futur du parc de logements sociaux.

Qui peut prédire que demain tous les directeurs des sociétés ne décideront pas de construire de préférence logements moyens. Quels arguments la secrétaire d'Etat Françoise Dupuis pourra-t-elle alors invoquer pour les empêcher?

Werner Van Mieghem, coordinateur RBDH/ BBRoW
8 mai 2007